

Relation droit international : retrait et dénonciation

Par **Pilby**, le **12/02/2021** à **16:40**

Bonjour,

je suis dans la partie de mon cour d'introduction aux relations internationales qui traite de l'extinction d'un traité par la volonté d'une des parties.

Il est question de clause de retrait, de dénonciation avec un préavis (deux actions qui sont licites) et de dénonciation unilatérale (pas licite).

Je voudrais connaître la différence entre ces trois possibilités d'extinction d'un traité.

Pouvez-vous m'aider?

Cordialement